



Rentrée 2019

A la rentrée prochaine, une nouvelle organisation pédagogique des classes sera mise en place au sein du collège Camille Chevalier. En interne, nous travaillons depuis six mois sur ce projet qui va changer le profil des classes mais aussi l'emploi du temps de chaque élève. Avec l'équipe de Direction, avec les équipes enseignantes, les délégués élèves et parents, nous avons travaillé et construit ensemble cette rentrée 2019 qui a été présentée dans différentes concertations et réunions.

Pourquoi ce projet ?

➡ Pour assurer à chaque élève les horaires réglementaires auxquels il a droit.

Non CHA Aujourd'hui, 116 élèves (sans horaires aménagés) n'ont pas les 26 heures de cours hebdomadaires obligatoires à tous les collégiens. A la rentrée cela sera corrigé.

CHA Le statut des « **Classes à Horaires Aménagés** » (**CHA**) est une vraie chance pour les élèves passionnés par la musique ou la danse. Il offre un allègement horaire de l'enseignement général sur l'ensemble des disciplines pour suivre plus sereinement les cours au conservatoire. Nous avons revu l'ensemble de ces allègements pour les répartir plus équitablement dans toutes les disciplines. Il existait par exemple un trop fort allègement en technologie : seulement 2h enseignées sur l'ensemble du collège au lieu de 6h réglementaires pour cette matière qui est à l'écrit du Brevet et devenue discipline obligatoire du tronc commun en 2nd générale et technologique. Le respect des textes nous a guidé dans nos réflexions.

Permettre aux élèves CHA de bénéficier de ces allègements horaires, c'est être plus respectueux du rythme des élèves. En accord avec le conservatoire, nous proposerons l'année prochaine des améliorations des créneaux des cours de DANSE. Par exemple les cours de danse 4^{ème} et 3^{ème} en « classique » et en « contemporain » seront placés le lundi et jeudi de 10h à 12h pour permettre une vraie pause méridienne ces jours-ci (au lieu de 11h-13h avec reprise des cours collège à 13h30).

➡ Pour favoriser un peu plus la mixité sociale, un des principes fondamentaux de l'Education Nationale.

Article L111-1
du code de
l'éducation

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. **Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement.** Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

➡ Pour créer de l'équilibre, de la cohésion, du vivre ensemble et garantir le bien-être de chacun.

➡ Pour permettre la réussite de tous les élèves et offrir les meilleures conditions d'étude.

Constitution des classes

Toutes les classes seront équilibrées et accueilleront des élèves à horaires aménagés :

- La même proportion de filles et garçons dans toutes les classes.
- L'hétérogénéité du niveau scolaire des élèves sera le même dans toutes les classes. Il n'y aura donc pas de bonnes ou mauvaises classes...Elles seront toutes identiques scolairement parlant.
- Sur chaque niveau, les musiciens seront répartis dans deux classes (de 10 à 15 élèves CHAM dans ces 2 classes), les danseurs seront répartis dans les 4 autres classes en fonction de leur spécialité (de 7 à 13 danseurs dans ces classes). Une spécialité Danse par classe (sauf en 4^{ième} où il n'y aura que 5 classes, les contemporains et classiques seront regroupés dans une classe).

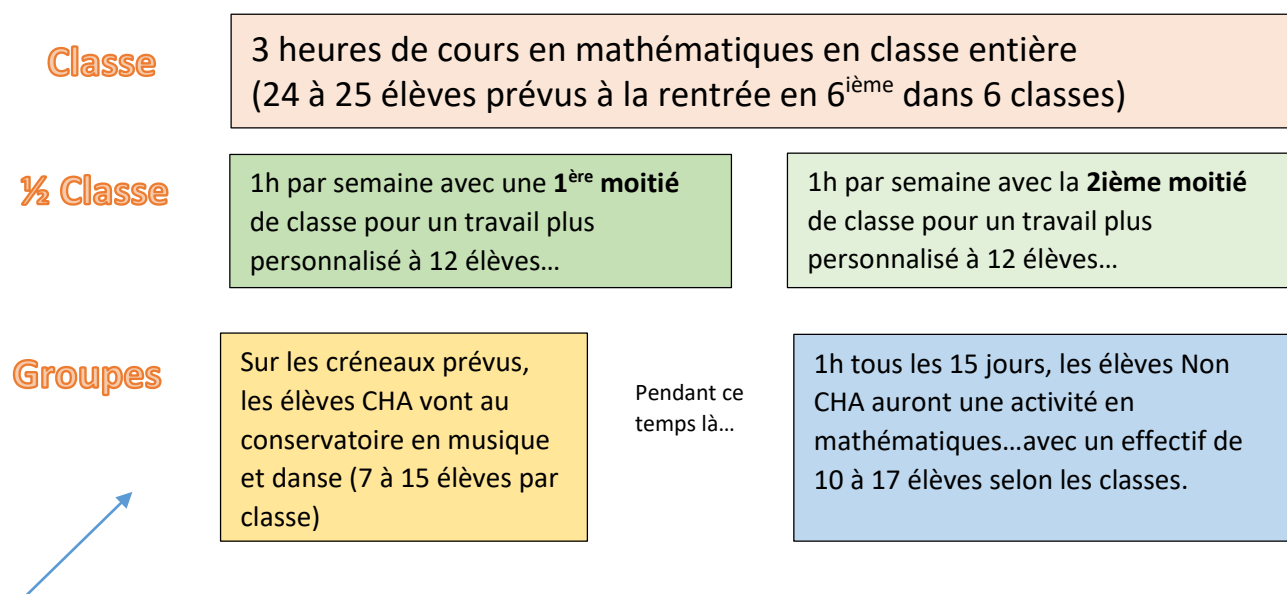
Les classes seront constituées à partir des éléments suivants :

- Préconisations et conseils des enseignants, de la CPE, des personnels sociaux et de santé...
- Vœux exprimés librement par les familles et les élèves (lettres –mots à l'intention de Mme LERAY).
- Impératifs d'emploi du temps et respect de l'équilibre des classes décrit ci-dessus

Comment fonctionneront ces « nouvelles » classes ?

Les élèves auront des cours en classe entière, en demi-classe et en groupe (CHA et Non CHA)

Exemple en 6^{ième} en mathématiques :



On trouvera ce même schéma dans quasiment toutes les disciplines et toutes les classes.

Questions – réponses :

Est-ce que les élèves CHA devront « rattraper » les heures de cours réalisées par leurs camarades Non-CHA ?

La réponse est Non. Les élèves ne devront pas rattraper, ils n'auront pas de travaux supplémentaires sinon on ne respecte plus la notion d'allègement.

Par exemple les danseurs ont 1h d'allègement horaire en EPS sur tous les niveaux. On ne leur demande pas de rattraper leurs heures à la maison.

Comment les enseignants vont faire le programme avec moins d'heures ?

Avec cette organisation nouvelle, les enseignants vont préparer leurs cours en groupe de manière différente. Ils seront conseillés par leurs inspecteurs respectifs et accompagnés toute l'année.

Un stage établissement est programmé et des travaux de concertation seront réalisés avant la fin d'année. L'accent sera mis sur la personnalisation, l'individualisation pédagogique, les projets à mettre en place, la gestion de l'hétérogénéité en classe.

Au final les élèves doivent tous arriver au même endroit : l'acquisition du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le chemin et la manière d'y arriver seront différents pour tous les élèves. La réussite de tous est une priorité absolue.

Est-ce que les options facultatives existeront encore ?

Les options facultatives de l'établissement sont inchangées :

-(2h) Bilangue allemand en 6^{ème} – (2h) Chorale sur tous les niveaux

-(1h+3h+3h) Latin de la 5^{ème} à la 3^{ème} –(3h) Grec en 3^{ème}

Tous les élèves (Non CHA) peuvent faire une option facultative. Une seule option compte pour le brevet. Les portes sont grandes ouvertes ! N'hésitez pas à vous inscrire !

Et pour les CHA alors ? Latin ou pas latin ?

La réponse est **OUI** pour tous ceux qui ont déjà commencé un cursus.

Nous nous sommes engagés en conseil d'administration après débat, à assurer la continuité de cette option engagée dès la 5^{ème}.

Pour les élèves CHA, les textes précisent :

« En outre, afin d'éviter toute surcharge excessive, les élèves n'auront pas la possibilité de choisir d'option facultative ».

Au collège Camille Chevalier, nous permettrons néanmoins cette inscription, si l'emploi du temps de l'élève le permet. L'option n'est pas garantie mais toute demande sera étudiée.

Pour cette rentrée, nous ferons bien évidemment tout notre possible pour rendre cela compatible dans l'emploi du temps.

Est-ce qu'il y aura encore des nouveautés à la rentrée ?

Oui, nous abandonnons Liberscol au profit de PRONOTE. Nous adopterons ce nouvel espace numérique de travail plus lisible et plus maniable (très utilisé dans beaucoup d'établissements).

Plusieurs « gros projets » sont programmés notamment l'accueil d'une résidence d'artistes (musique+danse) durant 4 semaines pour tous les élèves de 6^{ème} et l'accueil du projet « Grand Nord » de l'expéditeur Sébastien Dos Santos Borges en 4^{ème}.

Et toujours les projets « parcours du spectateur », « club théâtre », « actions de préventions »...

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement – Laurent JAILLET - Principal

